

Pages de Profils



En 1999, 63 000 jeunes ont trouvé un premier emploi dans les secteurs privé et semi-public. Ils ont débuté sur des postes globalement plus précaires et moins qualifiés. L'intérim et l'hôtellerie-restauration leur donnent souvent l'occasion d'entrer dans la vie active. Trois ans après leur première expérience professionnelle, ils sont plus présents sur les postes qualifiés, dans l'industrie, la construction et le transport. Pendant cette période, la moitié des jeunes suit un parcours considéré comme stable. Le suivi d'un panel de jeunes entrés dans l'emploi en 1999 nous informe sur ces parcours.

Le premier emploi des 15-30 ans : Suivi d'un panel de jeunes du Nord-Pas-de-Calais sur trois ans

Éric Deroo

Service Études et Diffusion



D'après les premiers résultats de l'enquête annuelle de recensement de la population de 2004, le Nord-Pas-de-Calais reste la région la plus jeune de France. Les sortants de la formation initiale mettent plus de temps à accéder à un emploi dans la région qu'au niveau national (cinq mois contre quatre pour la France métropolitaine d'après les travaux du Céreq¹). La présence de nombreux jeunes et le fort taux de chômage des moins de 25 ans soulignent l'importance de l'insertion professionnelle dans la région.

En 1999, la conjoncture favorable sur le marché du travail a permis à 63 000 jeunes de moins de 30 ans d'entamer leur parcours professionnel [Encadré 1](#).

L'accès au premier emploi se fait en moyenne à l'âge de 23 ans dans le Nord-Pas-de-Calais. Il est rare d'obtenir un

emploi avant 19 ans (1% des entrants), l'accès se fait plutôt entre 19 et 23 ans (65%) ou entre 24 et 26 ans (20%).

Sur l'ensemble des salariés, la féminisation de l'emploi est moins prononcée dans le Nord-Pas-de-Calais (38% des postes occupés par des femmes) qu'au niveau national (43%). Pour celles qui entrent, la parité est mieux respectée et l'écart avec le niveau national s'est atténué. Elles occupent 42% des nouveaux postes contre 45% pour la France.

Dans la région, ces premiers emplois durent en moyenne seize mois, ils sont légèrement plus longs qu'au niveau national (15,5 mois). Cette durée peut fortement varier ; un quart des premiers emplois dure moins de cinq mois, la moitié est comprise entre cinq mois et deux ans, le quart restant dépasse les

deux ans. Le premier emploi peut se prolonger, être suivi d'un nouvel emploi ou déboucher sur une période de chômage ou d'inactivité.

Trois ans après l'entrée dans le monde du travail, 28% de ces jeunes auront quitté l'emploi salarié privé ou semi-public. Parmi ceux-ci, beaucoup auront connu une période de chômage ou d'inactivité, quelques-uns auront rejoint la fonction publique d'État. Les 72% toujours en emploi auront connu des parcours professionnels variés.

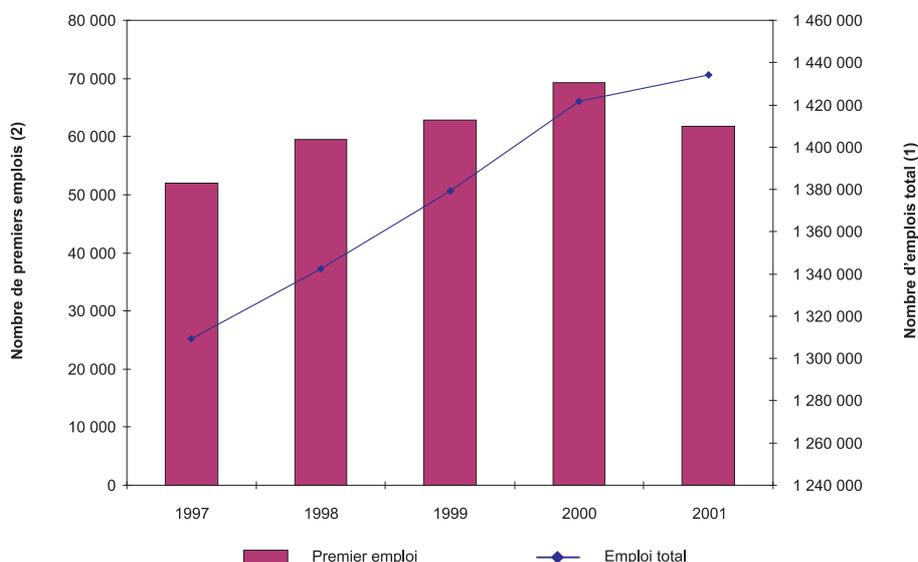
Le suivi de ces entrants sur le marché du travail sur trois ans nous permet de mieux comprendre la façon dont leur insertion s'est déroulée [Pour comprendre ces résultats](#).

¹ Enquête « Génération 98 » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Encadré 1 : UNE CONJONCTURE FAVORABLE

Cette étude suit le parcours des 15-30 ans qui ont accédé au marché du travail pour la première fois en 1999. Ces derniers ont été embauchés dans une conjoncture favorable. Le taux de chômage est passé de 16,7% en 1997 à 12,5% en 2001 dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette amélioration du marché de l'emploi repose sur des créations de postes qui ont notamment touché les jeunes. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans est ainsi passé de 64 100 en 1997 à 47 700 en 2001. Cette conjoncture a influé sur l'insertion des jeunes durant cette période. Les résultats présentés dans cette étude ne sont donc pas immédiatement transposables à une période moins favorable pour l'emploi.

DES PREMIERS EMPLOIS NOMBREUX DANS UNE CONJONCTURE FAVORABLE



(1) Nombre d'emplois de 1997 à 2001 dans le Nord-Pas-de-Calais.
 (2) Nombre de premiers emplois de 1997 à 2001 des 15-30 ans dans le Nord-Pas-de-Calais.
 Source : Insee - Estimations d'emploi - Panel DADS

LE PREMIER EMPLOI : UN PROFIL PARTICULIER

Le premier emploi est considéré comme une étape importante dans un parcours professionnel. Il peut être vu soit comme une opportunité en vue d'accéder à un choix plus large de carrières et présenterait alors des spécificités qui s'atténueraient avec l'ancienneté, soit comme un passage obligé pour les postulants au monde du travail qui seraient plus confrontés aux tensions du marché (contrats courts, emplois peu qualifiés) que les personnes occupant déjà un emploi.

Par rapport à ces différents points de vue, l'observation des faits confirme que les spécificités des premiers postes sont fortes.

Le temps partiel est plus important chez ceux qui entament leur carrière professionnelle. Dans la région, il atteint 38% des postes de débutants contre 18% pour l'ensemble des salariés. Cette situation évolue cependant rapidement puisque, pour l'ensemble des 15-30 ans, le temps partiel représente 24% des emplois.

Les entrants occupent des postes moins qualifiés que les personnes plus expérimentées. Ils peuvent néanmoins acquérir une qualification plus importante dans leurs trois premières années sur le marché du travail [Graphique 1](#).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, région industrielle, les emplois d'ouvriers sont plus fréquents qu'au niveau national. Sur l'ensemble des salariés, cet écart est porté par les ouvriers qualifiés alors que les entrants sont principalement affectés à des postes d'ouvriers non qualifiés. Ainsi, les jeunes sont sur-représentés sur les emplois d'ouvriers non qualifiés (24% contre 12% des postes pour l'ensemble des salariés) et largement sous-représentés dans les emplois d'ouvriers qualifiés (18% des postes des entrants contre 27% pour l'ensemble des salariés de la région).

Une fois ces débutants dotés de trois années d'expérience, ce déclassé à l'entrée s'est largement atténué. Ainsi, la part de ces jeunes chevronnés en ouvriers qualifiés est passée de 18% à 21%. Parallèlement, la part des non-qualifiés a diminué de 10 points pour atteindre 14%.

La part des ouvriers qualifiés est supérieure de 6 points dans l'emploi total par rapport aux entrants dotés de trois années d'expérience. Cet écart peut avoir plusieurs provenances : un faible nombre de postes d'ouvriers proposé par la conjoncture, une promotion lente pour les nouveaux, ou des jeunes qui font des choix de carrière différents de leurs aînés.

Les débutants de la région sont 38% à être employés alors que cette catégorie regroupe 29% de l'ensemble des postes de la région. Cette catégorie voit également sa place se réduire à 32% des postes après trois années d'expérience sur le marché du travail. Elle connaît ainsi une légère sur-représentation par rapport à l'ensemble des salariés et une situation très proche de celle de l'emploi national.

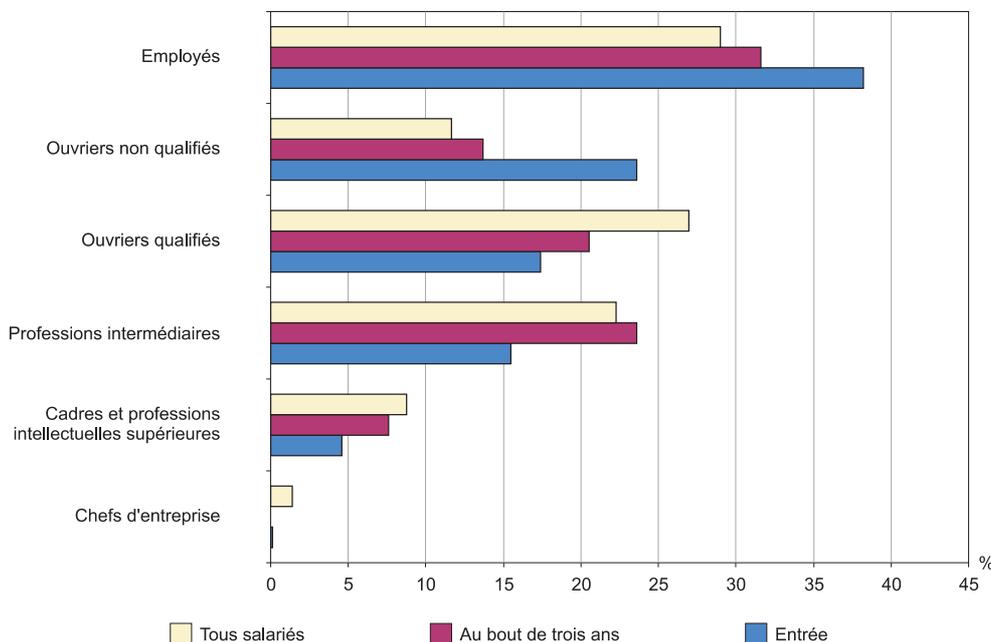
TROIS ANS POUR QUE LES DIFFÉRENCES S'ESTOMPENT

Pour les professions intermédiaires et celles de cadres et professions intellectuelles supérieures, les jeunes sont sous-représentés à leurs débuts. Ils sont respectivement 16% et 5% à commencer sur ce type de poste, alors que leurs aînés sont respectivement 22% et 9% sur ces fonctions.

Au cours des trois premières années d'expérience, ces emplois qualifiés progressent parmi les jeunes gommant progressivement la différence avec l'ensemble des salariés. Les postes de ces jeunes chevronnés sont respectivement composés à 24% et 8% de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Pour l'ensemble des postes, la région se distingue par une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles

Graphique 1 : DES PREMIERS EMPLOIS DÉCLASSÉS



supérieures (9% contre 12% au niveau national). Cette sous-représentation n'existe pas pour les premiers emplois proposés aux jeunes ; ils sont respectivement 5% à occuper ces types de postes pour le Nord-Pas-de-Calais et 6% pour la France. Au bout de trois ans, cet écart s'est creusé, les postes de cadres occupant 11% des jeunes dotés de trois ans d'expérience au niveau national soit 3 points de plus que pour la région.

DES SECTEURS POUR TROUVER UN PREMIER EMPLOI

La place qu'occupent les secteurs dans l'économie locale influe naturellement sur la quantité de postes qu'ils offrent aux jeunes. Ainsi, la santé, l'action sociale et l'éducation², deuxième employeur privé ou semi-public de la région, est également le deuxième secteur pourvoyeur de postes pour les débutants. Néanmoins, cette règle ne s'applique pas strictement. Le travail temporaire, neuvième pourvoyeur d'emplois dans la région sur les douze secteurs retenus dans cette étude, est le premier employeur des jeunes entrants sur le marché de l'emploi (23% des 15-30 ans sont passés par l'intérim pour obtenir leur premier poste). L'industrie, premier employeur de la région, n'est que le troisième fournisseur d'emplois pour les jeunes.

Les possibilités d'embauche sont soumises à de nombreux facteurs propres à chaque secteur : la conjoncture, les besoins de renouvellement, le diplôme, les compétences et l'expérience attendues à l'embauche.

Ainsi, l'accès à certains secteurs n'est pas immédiat. A contrario, d'autres secteurs servent de points d'entrée pour les jeunes sans forcément les retenir au-delà de trois ans.

Les nouveaux entrants sur le marché du travail trouvent rarement leur premier poste dans les secteurs de l'industrie, de la construction ou des transports. Ces secteurs offrent respectivement 11%, 4% et 3% des nouveaux emplois alors que leur représentation dans l'emploi total est plus élevée, respectivement 27%, 7% et 6%. L'accès à ces postes se fait progressivement au cours des trois premières années. Les entrants dotés de trois années d'expérience professionnelle sur le marché du travail sont plus présents dans l'industrie, la construction et les transports, ils sont respectivement 21%, 6% et 5% à y occuper un poste.

Si certains secteurs semblent peu ouverts aux jeunes débutants, d'autres sont des points d'entrée utilisés au moins temporairement par les jeunes. L'intérim et l'hôtellerie-restauration fournissent respectivement 23% et 9% des postes offerts aux entrants sur le marché du travail. La place de ces deux

secteurs par rapport à l'ensemble des salariés est beaucoup plus restreinte, respectivement 3% et 4% de l'ensemble des emplois [Graphique 2](#).

Toutefois, ces deux secteurs qui accueillent les jeunes ne les retiennent pas. Après trois années de pratique, la plupart des jeunes les ont quittés ; l'intérim et l'hôtellerie-restauration ne constituent plus que 8% et 5% des postes de ces jeunes expérimentés.

DES FACTEURS DE STABILITÉ PENDANT L'INSERTION

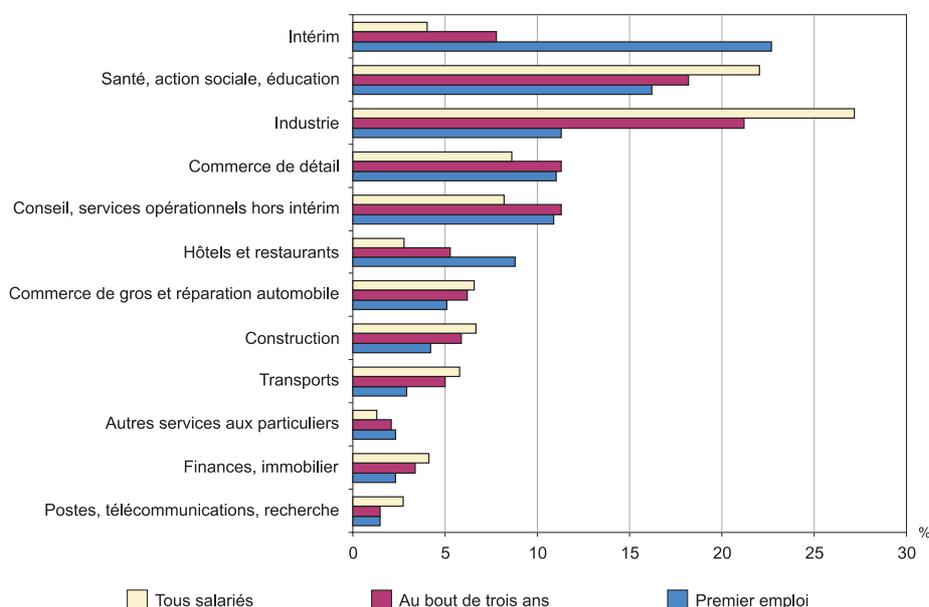
Les jeunes sont également sur-représentés dans le secteur du conseil et assistance et dans celui du commerce de détail. Ces deux secteurs sont fortement employeurs de 15-30 ans qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi ou qu'ils soient plus expérimentés.

Le domaine de la santé, de l'action sociale et de l'éducation couvre des professions dont l'accès est réglementé et nécessite parfois la réussite à un concours. Il n'offre des places qu'à 16% des entrants sur le marché du travail alors qu'il occupe 22% de l'ensemble des salariés. Trois années d'expérience ne font que peu évoluer ce constat.

Trois ans après l'accès au premier emploi, 28% des nouveaux entrants de 1999 n'occupent plus un emploi dans le champ de

² Les statistiques présentées ne prennent pas en compte la fonction publique d'État qui couvre une partie importante des personnels travaillant dans le domaine de la santé, de l'action sociale et de l'éducation. La représentation de ce secteur n'est donc pas complète dans cette étude.

Graphique 2 : INTÉRIM ET HÔTELLERIE-RESTAURATION, DES SECTEURS D'INSERTION



l'étude, soit qu'ils connaissent une période de chômage, soit qu'ils soient devenus inactifs [Encadré 2](#). Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national, 31% des jeunes qui ont commencé en 1999 en France n'étaient plus en emploi dans le champ des DADS trois ans après [Graphique 3](#).

Pour les 72% qui sont toujours en emploi dans la région, les facteurs de stabilité sont au moins aussi bons que pour le reste de la France. 84% occupent un emploi long contre 50% à leurs débuts. Ils sont 33% à toujours travailler dans la même entreprise et dans la même région contre 30% au niveau national. 58% exercent leur profession dans le même secteur d'activité et 70% n'ont pas changé de catégorie sociale.

50% DES JEUNES NORDISTES DANS UN PARCOURS PROFESSIONNEL STABLE

Les trois premières années de carrière professionnelle donnent lieu à des trajectoires multiples qui ont été regroupées nationalement en cinq parcours-types en fonction des catégories d'emplois occupés [Tableau 1](#). La répartition de ces emplois dans le Nord-Pas-de-Calais est très proche de celle observée au niveau national [Encadré 3](#).

Un parcours professionnel stable. 50% des jeunes de la région sont identifiés dans un parcours professionnel stable. Ce parcours regroupe des personnes qui ont majoritairement débuté par un emploi long à temps complet et sont fréquemment toujours en emploi trois ans plus tard. Ils

entrent sur le marché du travail légèrement plus âgés que les autres et disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un baccalauréat technique. Ces parcours stables se rencontrent plus fréquemment dans l'industrie, les services aux entreprises (hors intérim), et le secteur de la santé, l'action sociale et l'éducation.

Un parcours jalonné de missions d'intérim. 11% des jeunes de la région connaissent un parcours jalonné de missions d'intérim. Cette classe est très majoritairement masculine, assez peu diplômée et composée aux trois quarts de personnes qui occupent des postes d'ouvriers. Ces jeunes ont passé plus de la moitié de leurs trois premières années de vie active dans des missions d'intérim. À la fin de ces trois années, un tiers d'entre eux est toujours en travail temporaire, un autre tiers est en emploi long à temps complet et le dernier tiers n'a pas retrouvé d'emploi dans le secteur privé ou semi-public.

Un parcours vers le temps partiel durable. 12% des entrants connaissent un parcours vers le temps partiel durable. Constitué à 64% de femmes, ce groupe connaît une certaine stabilité professionnelle dans des contrats longs à temps partiel. Leur domaine d'activité se situe à 20% dans le commerce de détail, à 19% dans l'éducation, la santé, l'action sociale. Les services aux particuliers et l'hôtellerie-restauration sont également sur-représentés dans ce groupe. Entre la seconde et la troisième année d'expérience, un quart des personnes de ce groupe connaît des sorties d'emploi.

Une réorientation professionnelle après un début à temps partiel. 9% des nouveaux sur le marché du travail connaissent une réorientation professionnelle après un début à temps partiel. Il s'agit de personnes assez peu diplômées qui ont très majoritairement débuté dans un emploi long à temps partiel et se sont progressivement réorientées en deux groupes lors des trois années qui ont suivi leur entrée dans le monde du travail. Une partie occupera des emplois à temps complet ; tandis que 46% auront quitté le champ de l'étude (chômage, inactivité) au bout de trois ans. Parmi ceux qui auront toujours en emploi après trois ans, 60% auront changé de secteur d'activité.

Un parcours incertain. 18% des entrants sur le marché du travail en 1999 sont caractérisés par un parcours incertain hors des secteurs privé et semi-public. Ils connaissent un parcours professionnel peu stable. Parmi ces personnes, un grand nombre est faiblement diplômé. Ils commencent majoritairement par des contrats courts dans le travail temporaire, l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail, sur des postes d'employés ou d'ouvriers non qualifiés. 69% d'entre eux ne sont plus dans l'emploi privé et semi-public au bout d'un an. Au bout de trois ans, ils sont 66% à ne pas y avoir retrouvé de poste.

Tableau 1 : RÉPARTITION DES ENTRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES PARCOURS PROFESSIONNELS TYPES

Unité : %

Types de parcours professionnels entre 1999 et 2002	Nord-Pas-de-Calais	France
1 - Parcours professionnel stable En trois ans, 81% du temps est passé en emploi long à temps complet	50	50
2 - Parcours jalonné de missions d'intérim Plus de la moitié des trois premières années est passée en intérim	11	11
3 - Parcours vers le temps partiel durable 70% du temps est passé en contrat(s) à temps partiel, en trois ans.	12	10
4 - Réorientation après un début en temps partiel Au bout de trois ans, 46% de ces jeunes ne sont plus salariés des secteurs privé et semi-public et 40% ont un emploi long à temps partiel	9	9
5 - Parcours incertain hors des secteurs privé et semi-public 2/3 de ces jeunes ne sont plus salariés des secteurs privé et semi-public au bout de trois ans	18	20
Ensemble	100	100

Encadré 2 : SORTIR DU CHAMP DE L'ÉTUDE

Trois ans après leur premier emploi, 28% des jeunes entrés en 1999 se trouvent hors du champ de l'étude. Signe d'une insertion incomplète sur le marché du travail, leur absence dans les DADS ne nous informe pas sur leur devenir. Les causes possibles sont nombreuses :

- période de chômage ;
- sortie de la population active (reprise d'études, personne au foyer) ;
- réussite à un concours de la fonction publique d'État ;
- mise à son compte sans statut de salarié ;
- départ à l'étranger ;
- décès.

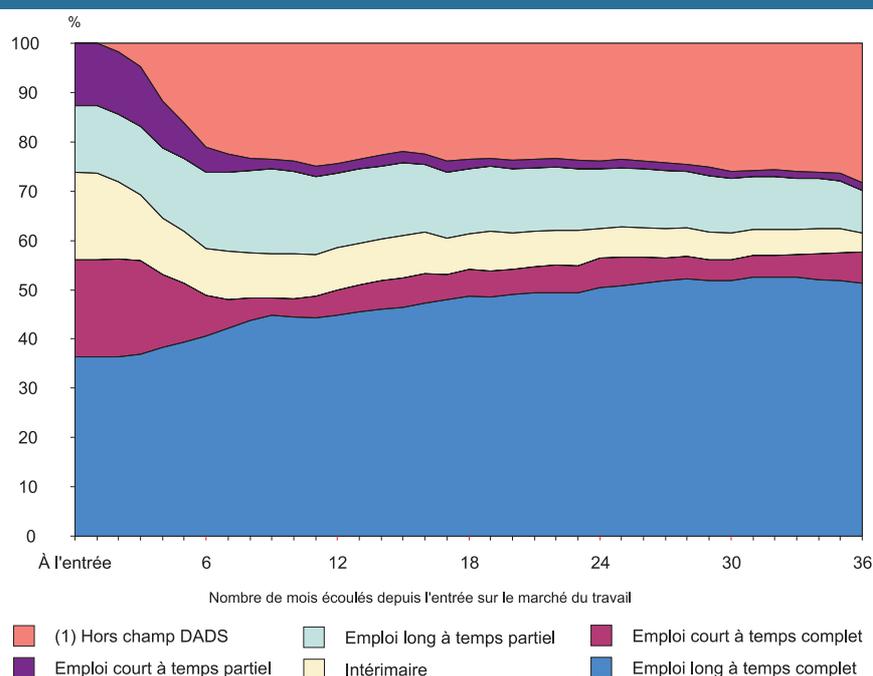
Pour se faire une idée des perspectives offertes aux jeunes, le lecteur pourra consulter la situation des jeunes de 15 à 30 ans au recensement de la population de 1999 (cf. tableau).

LES 15-30 ANS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Statut et activité	Nombre	%
Salarié du secteur privé	246 398	26
Salarié de l'état	33 815	4
Salarié de collectivité locale	35 751	4
Salarié de la sécurité sociale	1 735	0
Salarié d'entreprise publique	5 553	1
Non salarié, indépendant	6 439	1
Non salarié, employeur	3 765	0
Non salarié, aide familial	1 011	0
Chômeur	126 354	13
Militaire du contingent	6 943	1
Élève, étudiant, stagiaire	421 895	44
Autre inactif	62 430	7
Ensemble	952 089	100

Source : Insee - Recensement de la population 1999

Graphique 3 : PARCOURS DES ENTRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



(1) Hors champ DADS : ces personnes ne se trouvent plus dans l'emploi privé ou semi-public. Ils ont connu une période de chômage, d'inactivité ou ont intégré la fonction publique d'État (cf. encadré 3).

Source : Insee - Panel DADS

Encadré 3 : DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES NATIONALES

Les parcours professionnels des jeunes entrés sur le marché du travail en 1999 ont été étudiés au cours des trois années suivant l'accès au premier emploi. Chaque parcours est constitué de la situation professionnelle mois par mois de ces jeunes pendant les trois années.

Chaque situation mensuelle est déclinée en six modalités :

- contrat d'intérim ;
- emploi long (plus de neuf mois) et à temps complet (plus de 80% de la durée légale) ;
- emploi long à temps partiel ;
- emploi court à temps complet ;
- emploi court à temps partiel.

Les parcours des salariés ont été regroupés en cinq trajectoires-types par des méthodes statistiques de classification. Les groupes ainsi constitués rassemblent des jeunes dont le parcours durant les trois premières années de vie professionnelle est proche. Ces groupes ont été constitués nationalement. Leur définition et leurs caractéristiques sont également décrites pour le niveau national. L'information régionale que nous donnons dans cette étude est la répartition des jeunes salariés du Nord-Pas-de-Calais dans ces cinq groupes.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

SOURCE, CHAMP DE L'ÉTUDE ET MÉTHODES

Source

Les données utilisées dans cette étude sont issues du Panel DADS (déclarations annuelles de données sociales). La DADS est un document administratif obligatoire pour l'employeur, il précise les postes occupés et les données d'état civil de la personne employée.

Le Panel DADS présente un taux d'échantillonnage au 1/25^e.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude couvre l'ensemble de l'emploi salarié (entreprises privées, emploi public des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière) à l'exclusion de la fonction publique d'État. L'étude s'intéresse aux jeunes âgés de 15 à 30 ans ayant trouvé un premier emploi dans le Nord-Pas-de-Calais en 1999.

Définition du premier emploi

Le premier emploi retenu dans cette étude ne correspond pas forcément au premier contrat de travail signé. Sont donc exclues les périodes de travail qui correspondent à un emploi saisonnier ou à des petits boulots.

Le premier emploi est celui dont :

- la durée minimale est de plus de trois mois pour les non-intérimaires et de plus de un mois et demi pour les intérimaires ;
- le salaire horaire brut est supérieur à 90% du SMIC ;
- le nombre d'heures excède deux heures par jour en moyenne, hors stages et contrats d'apprentissage. Les emplois saisonniers d'été sont exclus du champ.

Pour des raisons de comparaison, les mêmes critères ont été retenus pour l'ensemble des salariés et pour les salariés âgés de 15 à 30 ans.

Dans l'étude des parcours professionnels sur trois ans, l'ensemble des emplois ont été retenus sans restriction par rapport à la durée ou la rémunération. Les critères ci-dessus n'ont été utilisés que pour sélectionner le premier emploi.

Pour en savoir plus

- Des premiers emplois diversifiés selon les régions, mais des trajectoires professionnelles proches - Insee - Données Sociales - Édition 2006.
- Le rôle apparent du diplôme dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 5, août 2001.
- Les premières années de vie active des jeunes du Nord-Pas-de-Calais - Céreq-Oref - Mai 2005.
- L'entrée des jeunes dans la vie active - Académie de Lille - Résultats de l'enquête IVA - 2004.
- L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail - Insee - Économie et Statistique n° 378-379, juillet 2005.
- Quand l'école est finie - Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001 - Céreq - 2005.
- Intérim et activité économique dans le Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 6, juin 2006.

Sites internet :

@ www.insee.fr